

Le rôle du délégué

Le délégué de classe est un élève **élu à la majorité** par les élèves de sa classe. Il fait le **lien entre ses camarades** et il est le **porte-parole de sa classe** auprès des professeurs et de l'équipe de direction du collège concernant le travail de la classe et la vie au collège. Dans ce cadre le délégué rend compte des propos de sa classe ; il n'est en aucun cas le responsable de la teneur des propos. Il veillera cependant à toujours placer le **respect** au centre de son message.

Au sein de la classe, le délégué, avec l'aide éventuelle de l'adulte ressource sera chargé de:

- réunir les élèves, les consulter sur les difficultés rencontrées, être à l'écoute.
- dialoguer avec les professeurs, notamment le professeur titulaire de classe.
- organiser l'entraide entre élèves (prise en charge des devoirs pour les absents, par exemple).
- animer la vie de classe, favoriser le dialogue entre élèves.
- encourager les autres élèves à s'engager lors de la « mise en projet » par exemple.
- garder un contact positif avec les professeurs
-

Au sein du collège:représenter la classe, être son porte-parole lors des réunions.

- être l'interlocuteur de la vie scolaire.
- informer la classe des débats et décisions de ces différents conseils (conseils de classe, de degré et de participation).
-

Le profil du délégué

Le délégué **prend des engagements** : en votant pour vous, vos camarades vous ont mandaté pour un certain nombre de missions. Vous êtes investi de devoirs vis-à-vis de votre classe:

- un devoir de représentation de la classe au sein des réunions et auprès des adultes de l'établissement,
- un devoir d'information auprès de vos camarades,
- un devoir de réserve et de confidentialité par rapport à certaines informations que vos camarades pourraient vous confier en tant que délégué. Il est indispensable que vous utilisiez ces informations à bon escient.

Voilà pourquoi il est important que vous acceptiez le mandat que les élèves vous confie, lors du vote.

Vous apprendrez à être **objectif, indépendant et neutre** : chaque délégué doit être soucieux de ne pas déformer la réalité. N'oubliez pas que vous représentez l'ensemble de votre classe et non pas votre opinion personnelle ou celle d'une minorité d'élèves de la classe. Cela implique aussi d'être honnête.

De même, vous apprendrez à être **dynamique et disponible** : porte-parole de vos camarades et interlocuteur des adultes de l'établissement, vous devez être capable de collecter et de diffuser des informations régulièrement.



Préparer le conseil des élèves...

Afin de préparer au mieux les conseils, chaque délégué veillera préalablement à consulter sa classe. Pour ce faire, en accord avec le titulaire, il organisera une réunion de classe au cours de laquelle il abordera les sujets suivants :

- Informer et renseigner sa classe sur les sujets qui la concerne
- Récouter les idées et les propositions de sa classe
- Aider à l'organisation et à la réalisation des projets

Afin qu'une réunion de classe soit efficace, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Programmer la réunion avec le professeur
- Préparer la réunion suffisamment à l'avance
- Suivre l'ordre du jour établi
- Prendre note des sujets discutés

Dans tous les cas le délégué de classe n'est ni chef, ni esclave de la classe. Il représente l'avis de sa classe. Il porte respectueusement les avis de ses condisciples sans devoir nécessairement les partager personnellement.



Quelques règles à respecter...

- La présence d'un délégué par classe est obligatoire à chaque réunion. Deux absences non justifiées entraîneront l'exclusion des délégués de la classe concernée.
- Le non-respect des règles de vie au Collège de la part d'un délégué induira un recadrage des adultes ressources.



- Lors de problèmes exceptionnels, des sanctions disciplinaires liées aux fonctions de délégué pourront être prises par la Direction.



